

DEPARTEMENT : OISE
CANTON : PONT-SAINTE-MAXENCE
COMMUNE : LES AGEUX
Arrêté n° 20_09_15_01

ARRETE MODIFICATIF DE MONSIEUR LE MAIRE

Mise à l'enquête publique du
P.L.U. en cours de révision :
Modification de dates de permanence du
Commissaire Enquêteur

LE MAIRE,

Vu le Code de l'urbanisme et notamment les articles L.123-10, L.123-11, L.123-13 et R.123-19 ;

Vu la loi n° 83-630 du 12 juillet 1983 relative à la démocratisation des enquêtes publiques et à la protection de l'environnement ;

Vu la délibération en date du 03 mai 2019 prescrivant la révision du plan local d'urbanisme ;

Vu la délibération n° 20_01_20_02 en date du 20 janvier 2020 du Conseil municipal arrêtant le projet de plan local d'urbanisme en cours de révision ;

Vu les pièces du dossier de plan local d'urbanisme en cours de révision soumis à l'enquête publique ;

Vu les avis des différentes personnes publiques consultées ;

Vu l'ordonnance en date du 25 juin 2020 de Mme la Présidente du tribunal administratif d'Amiens désignant M. Augustin FERTE commissaire enquêteur ;

Vu l'arrêté du Maire de Les Ageux du 24 août 2020 relatif à la mise à l'enquête publique du PLU en cours de révision ;

ARRETE

Les articles 3 et 5 de l'arrêté municipal du 24 août ordonnant l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) et précisant les dates des permanences du commissaire enquêteur sont modifiés.

La permanence du samedi 3 octobre 2020 remplace celle initialement prévue le samedi 26 septembre et celle indiquée le mercredi 14 septembre de 10 à 12h et maintenue à la même date mais de 17 à 19h.

Les autres articles de l'arrêté municipal du 24 août sont inchangés.

... / ...